

71^{ème} Rallye de Lorraine

Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division

Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

2 et 3 mai 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 2 mars

Ouverture des engagements :

- Lundi 2 mars

Clôture des engagements :

- Lundi 27 avril

Parution et distribution du carnet d'itinéraire et appareil de tracking :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 12h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
14h00 à 16h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
- Vendredi 1 mai de 9 h00 à 12h00 et de 14h à 16h : salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 18h30
- Dimanche 26 avril 8h30 à 18h30
- Vendredi 1 mai de 9h00 à 18h30

Vérifications des documents le :

- Samedi 2 mai de 7h30 à 11h30

Parc de déchargement obligatoire des remorques / Stickage Rue du 20^{ème} Bataillon 54120 Baccarat.

Lieu des vérifications admin : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Vérifications des voitures le :

- Samedi 2 mai de 7h45 à 11h45

Lieu : Garage Bertin ,14 route de Nancy Baccarat

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Samedi 2 mai à l'issue des vérifications techniques,

Lieu : parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Samedi 2 mai à 12h00,
Lieu : PC Course, salle des Fêtes – 54120 Baccarat.



Publication des équipages admis au départ le :

- Samedi 2 mai à 12h15
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à 12h45
Lieu : Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à 13h15
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 2 mai à partir de 21h26.
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 2 mai à partir de 23h30.
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT,
Panneau d'affichage numérique

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 3 mai à 7h30,
Lieu : Parking salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 3 mai à, 16H28
Lieu : Podium Place de la Carrière à NANCY,
Parc Remorques Place Carnot NANCY.

Vérification finale le :

- Dimanche 3 mai,
Centre Contrôle final dans espace technique sous tente Place de la Carrière. NANCY.

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.
- Lieu : Podium arrivée Place de la Carrière à NANCY.
- Panneau d'affichage numérique, site internet de l'organisateur.

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 3 mai, après l'arrivée du dernier concurrent
Sur le podium d'arrivée et Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Nancy, Place Stanislas.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 2 et 3 Mai 2026 le 71^{ème} rallye National de Lorraine, **participation étrangère autorisée.**
Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC.

Le Présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 18/02/2026, sous le N° 15. et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 248 en date du 16/03/2026

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS** - Vice-Président : **Maxime Bourguignon**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-lorraine>

Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

Pendant toute la durée de l'épreuve : PC du Rallye .

Salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 Baccarat

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain - 0304**

Président : **Jean René DUBOIS** Licence No 3437.

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : Port. : **06 20 30 21 05**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA	PLISSON Gerard	12983
Président du Collège	COTTET Patrice	8012
Membre du Collège	CARDINAL Anne	199648
Membre du Collège	CONDAMIN Claude	122813
Secrétaire du Collège	PECCAUD Michèle	2309
Directeur de course Général PC	MADER Franck	187564
Directeur de course Adjoint PC	STOECKLE Thierry	3500
Directeur de Course Adt VHC+Nouveau Depart	GALLAIRE Christophe	242385
Directeur de Course PC /ES + Verifs documents	DUPAYS Véronique	30612
Directeur de Course au PC / ES	DUMAS Frederic	11716

Directeur de course au PC / ES	RIEGER Jean Claude	167042
Directeur de course en ES	DEVAUX Olivier	1751
Directeur de Course Adjoint en ES	SICHLER Jean Jacques	17673
Directeur de course en ES	CLAUDE David	221403
Directeur de course en Es Adjoint	REMY Paul Emile	260120
Directeur de course en Es	ANGELMANN Alain	214977
Directeur de course en Es Adjoint	BERST Mathieu	145079
Relations Concurrents - Responsable	ANGELMANN Jocelyne	233639
Relation Concurrents	LEGROS Régis	126767
Jude de Fait	NOIRANT Maurice	230011
Médecin Chef au PC	DIDELOT Jean Paul	6378
Médecin en Es	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecin en ES	MALERBA Gabriel	
Médecin en Es	ROYER Emeline	
Responsable Sécurité Autorité	DUBOIS Jean René	3437
Responsable Commissaires Technique	BONIN Christian	1188
Commissaire Technique RESP Nouveau Départ	HAEFFELIN Daniel	12679
Commissaire Technique	TENA Emile	124058
Commissaire Technique	PROTOIS Gérard	1906
Commissaire Technique	LORRAIN Michel	105082
Commissaire Technique	DERCHE Denis	33547
Commissaire Technique	BACHOFFNER Marc	
Commissaire technique	SALTZMANN Michel	15471
Chronometreurs(es)	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grand Est du sport Automobile et des Ligues Voisines	
Classement informatique	MAIGRAS Luc LC Chrono	
Responsable Commissaire	DUMAS Frédéric	11716
Responsable Parc de regroup + Parcs fermés	VERMEULEN Franck	28027
Véhicule Tricolore	ROMBOURG Francis	34694
Véhicule Info Spectateurs	SERNAGLIA Joël	56895
Véhicule Info Spectateurs	VARREY Eric	50418
Véhicule Damier	WAIBACH jean 3030 / FLAUS Catherine	28207
Relation Presse	BOURGUIGNON Maxime	230971
Speaker	OHMER Didier	1905
Transmissions Radios	LAYNAUD Laurent Alt Events	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 71^{eme} Rallye National de Lorraine compte pour :

- Le Championnat de France 2026 des Rallyes 2^{ème} Division.
- La Coupe de France des rallyes 2026 coef.4
- Le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026.
- L'ERT
- Le Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

Qui récompense le meilleur équipage féminin. Ce trophée ne sera attribué que si l'équipage termine le rallye sans passer par le rallye 2

- Le Trophée du Cristal

Récompensant le meilleur équipage jeune classé (âge du pilote et copilote cumulé).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter à partir du Lundi 27 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : <https://rbracingphotos.wixsite.com/rallye-de-lorraine>

Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter aux relations concurrentes présent au H -10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique de la voiture
- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Tout pilote qui désire participer au Championnat de France des Rallyes 2ème division doit adresser une demande d'inscription à la FFSA, au plus tard à la date de clôture des engagements du premier rallye dans lequel il souhaite marquer des points, accompagnée de la somme de 150 €. Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFR 2ème division. Les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes 2ème division seront engagés en priorité dans les rallyes sous réserve qu'ils adressent leur bulletin d'engagement dans le respect de la date de clôture.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 71^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

- la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le Lundi 20 avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).
- **L'organisateur mettra une navette au départ de Nancy pour les concurrents souhaitant être rapatrié sur baccarat afin de pouvoir récupérer leur assistance et plateau (demande à faire avec l'engagement).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures**, (110 maxi avec le rallye 10 Vhc).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **630 € + 50 € système de géolocalisation**
- **+ 5 € pour le Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit au total : 685 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1240 € + 50€ système de géolocalisation**
- **+ 5 € Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 1295 €**
- Équipage complet Asac Lorrain et de plus de 150 kms du départ : **570€ + 50€ + 5€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est, soit 625 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN) ou par Virement sur le compte de l'ASACL.

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer.

Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

- la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage
- la photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture
- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture
- des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :

asac.comite@wanadoo.fr

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Après le 1^{er} regroupement, pour la section et/ou pour les étapes suivantes, le départ pourra être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4, F-RC5, F-RC6.

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Lieu du parc d'assistance : Place du marché à Baccarat

-Information Préalable importante : Par équipage un seul véhicule, muni d'un sticker « Accès Assistance » ne pourra accéder au Parc.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 71^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **453.6 km**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **134,598 km** soit 33.6% d'ES.

"L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

1ère étape 67.44km ES :

ES 1-4 : « Pierre Percée : 10,00 km,

ES 2-5 « Montigny-Sainte Pôle » : 10,02 km,

ES 3-6 « Vaxainville- Reherrey-Pettonville- Réclonville -Vaxainville» : 12,60 km

ES 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km **RECONNAISSANCES A PIEDS OBLIGATOIRE**

2e étape 67.158km ES :

ES 8-11 « Landécourt » 10 ,249 km

ES 9-12 « Velle-sur-Moselle » 9,60 km

ES 10- 13 « Clayeures – Rozelieures - Moriviller » 13,73 km

6.1.1P. DOUBLURE

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 18h30
- Dimanche 26 avril 8h30 à 18h30
- Vendredi 1 mai de 9h00 à 18h30

ES 7« Ville de Baccarat » : 2,2 km **RECONNAISSANCES A PIEDS OBLIGATOIRE**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- Samedi 25 avril de 8h30 à 12h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
14h00 à 16h00 : Espace Loisir, 1 Rue Emile Gridel – 54120 BACCARAT
- Vendredi 1 mai de 9 h00 à 12h00 et de 14h à 16h : salle des Fêtes, Avenue de la Chapelle – 54120 BACCARAT

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier. CONTROLE le Samedi 2 Mai de 15H00 à 23H00 et le Dimanche 3 Mai de 6H30 à 7H00

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci. Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

SCRATCH :	1er	500 € + 1 coupe	
	2ème	300 € + 1 coupe	
	3ème	200 € + 1 coupe	
CLASSES :	1 ^{er}	300 € + 1 coupe	(150 € si moins de 4 partants)
	2ème	150 € + 1 coupe	(si au moins 6 partants)
	3ème	100 € + 1 coupe	(si au moins 10 partants)

1 coupe + prime au 1er Equipage Féminin
Prime Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

1 coupe Cristal pour le trophée du Cristal

1 coupe au premier et deuxième «équipage classé

Les chèques seront envoyés au plus tard pour fin Mai 2026

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée Place de la Carrière

,Place Stanislas

Salon d'Honneur, Hôtel de Ville de Nancy.

Parmi les concurrents présents à la remise des Prix, un tirage au sort désignera
le vainqueur d'un Voyage pour 2 personnes.